



SAPIENTIA

Formation – assistance en commande publique

Économie circulaire et marchés publics

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous êtes capable, en termes de SAVOIRS, de :

- Définir l'économie circulaire et ses composantes
- Définir le coût du cycle de vie d'un produit
- Présenter l'architecture de l'économie circulaire '3 domaines, 7 piliers'

En termes de SAVOIR-FAIRE, vous êtes capable de :

- Assurer l'intégration de l'économie circulaire dans vos processus achat
- Rédiger des clauses de marché prenant en compte l'économie circulaire
- Mettre en œuvre les critères financiers pertinents de l'économie circulaire

COMPÉTENCES VISÉES

- Piloter un marché prenant en compte l'économie circulaire

PRÉREQUIS

Les apprenants doivent disposer d'une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics.

PUBLICS-CIBLES

Acheteurs publics dont DGS, Juristes marchés publics, directeurs des services techniques, etc.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en distanciel ou en présentiel. Délai d'accès : 15 jours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Supports de cours dématérialisés. Vidéo-projection

MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance de méthode expositive, maïeutique et expérientielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM d'entrée et de fin de stage. Le cas échéant, exercices intermédiaires de vérification des acquis.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des praticiens experts de la commande publique depuis de nombreuses années. Ils animent régulièrement des formations sur cette thématique et maîtrisent l'animation en distanciel. Plus d'info : par mail

sapientia.formation@gmail.com ou en direct : +33 661 726 119

PRIX : Distanciel **1.800 € NET*** /personne

En présentiel INTRA

- À fixer sur devis

SESSIONS 2023 DISTANCIEL

- Janvier : jeudi 26 et vendredi 27
- Mai : lundi 22 et mardi 23
- Septembre : jeudi 21 et vendredi 22
- Novembre : lundi 21 et mardi 22

DURÉE : 2 JOURS - 14h00

Groupe d'apprenants limité à 10 personnes maximum.

Ouverture des sessions garantie à partir de 4 inscriptions

ACCESSIBILITÉ aux personnes en situation de handicap

Nous contacter : +33 661 726 119.

CONTACTS :

Mail : sapientia.formation@gmail.com

Téléphone : +33 661 726 119

Site Internet :

<https://www.sapientia-formation.fr>

* : Exonération de TVA Art 261-4-4° a du CGI

SAPIENTIA – SAS - au capital de 200 Euros

Siège : 44 A rue du petit bois -07120 RUOMS - Siret n° 82130161100025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 07 014 1407 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Nom du document : PRG ECONOMIE CIRCULAIRE 2023 2J v1-1.docx	Version 1.1 page 1/5	Date de mise à jour : Mars2023
--	-------------------------	-----------------------------------

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 - MATIN

Introduction

Pourquoi se poser la question de situer les marchés publics dans le cadre de l'économie circulaire ?

Quelle place pour l'économie circulaire dans la commande publique au travers de la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ?

I L'économie circulaire : notions, définitions et schémas

11 Définitions de l'économie circulaire

111 Différences entre économie linéaire et économie circulaire

112 Différences entre développement durable et économie circulaire

113 Différence entre l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire

12 Les composantes de l'économie circulaire : 3 domaines, 7 piliers

121 L'approvisionnement durable

122 L'éco-conception

123 L'écologie industrielle et territoriale

124 L'économie de la fonctionnalité

125 La consommation responsable :

126 L'allongement de la durée d'usage des biens : les 3R

127 L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets

13 L'économie circulaire dans le droit de la commande publique

131 Le cadre supra national

132 Le cadre national : de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 à la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

133 Le cadre du droit de la commande publique : l'architecture et la numérotation des articles du CCP

134 Le cadre du droit de la commande publique : l'économie circulaire dans le cadre de lois sectorielles

135 Les achats publics et la loi du 10 février 2020 sur l'économie circulaire : des objectifs et deux nouveaux articles insérés dans le CCP

136 Les achats publics et l'application des dispositions de l'article 58 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020

Jour 1 - APRÈS-MIDI

II Modèles de marchés publics circulaires et leur hiérarchie

21 Les trois niveaux de mise en œuvre de marchés publics circulaires

211 Le niveau du système

212 Le niveau du fournisseur

213 Le niveau du produit

22 L'amélioration de la circularité des marchés publics

221 Réduction

222 Réutilisation

223 Recyclage

224 Valorisation

23 Exemples de limitations des impacts environnementaux

231 Déconstruction des navires en fin de vie : le plan d'action de la Marine nationale

232 Critères MPE de l'UE pour ordinateurs et écrans

233 Critères MPE de l'UE pour les meubles

24 Réflexion stratégique de la circularité des marchés publics

241 Réévaluer les besoins

242 Explorer les possibilités

243 Des leviers mais aussi des freins

Jour 2 - MATIN

III L'intégration de l'économie circulaire dans l'établissement et la passation des marchés publics

31 La définition de l'objet du marché dans le cadre de l'économie circulaire

311 L'achat doit correspondre véritablement aux besoins

312 L'achat mutualisé

313 L'intégration de l'économie circulaire dans l'objet du marché public

314 L'achat innovant

315 L'achat de services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes

3151 La vente de solution d'impression à la page éditée

3152 La vente de kilomètres de pneumatiques Michelin

32 Les spécifications techniques du marché public dans le cadre de l'économie circulaire

321 L'exigence de labels sociaux ou environnementaux

322 L'exigence d'utilisation d'équipements économes en énergie et de moyens de transport ayant une faible incidence sur l'environnement

323 L'exigence d'un niveau minimal de produits recyclés (ex : fibres textiles, béton, bois)

33 L'analyse financière des offres dans le cadre de l'économie circulaire : prix, coût d'utilisation, coût global ou coût sur le cycle de vie du produit.

331 Schémas relatifs au critère financier de jugement des offres

332 Le coût du cycle de vie du produit

3321 Définition

3322 Conditions d'utilisation

3323 Méthode de calcul

3324 Perspectives

Jour 2 - APRÈS-MIDI

34 Les conditions d'exécution du marché public dans une optique circulaire

341 Fourniture / emballage de biens en vrac plutôt que par pièce ;

342 Reprise ou réutilisation du matériel d'emballage et des produits utilisés par le fournisseur

343 Fourniture de biens en bacs, caisses réutilisables, etc. ;

344 Collecte, reprise, recyclage ou réutilisation par le fournisseur des déchets occasionnés pendant ou après l'utilisation ou la consommation d'un produit ;

345 Préférence d'un certain type de transport (moins polluant) pour la livraison.

35 Le bâtiment dans le cadre de l'économie circulaire : l'impact de loi n° 2020-105 du 10 février 2020

351 lors des travaux de démolition ou de réhabilitation, les maîtres d'ouvrage sont désormais tenus de réaliser un « *diagnostic relatif à la gestion des produits, matériaux et déchets issus de ces travaux* ».

352 Au stade de la définition du besoin : déconstruire ou rénover

353 Comment favoriser la réutilisation des matériaux et équipements présents sur site :

354 Au stade de l'expression du besoin : envisager les différents types de matériaux en fonction de leur performance écologique

355 Au stade du coût du cycle de vie du bâtiment : une approche complexe

356 Au stade de la conception de l'ouvrage : anticiper la fin de vie de l'ouvrage, réversibilité/démontabilité

357 Au stade du chantier : spécifications techniques prévoyant un chantier vert

Conclusions

Les mutations à conduire pour réorienter la commande publique vers des objectifs d'économie circulaire sont nombreuses.

Chantier prioritaire pour une alternative nécessaire à l'économie linéaire afin de garder plus longtemps les produits et les matériaux dans la chaîne de valeur, en valorisant les matières premières des produits arrivés en fin de vie en vue d'une utilisation ultérieure.